

Cugy (VD), le 25 janvier 2007

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 25 janvier 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Personnel communal

Voirie

A la fin du mois de décembre, la Municipalité a dû se résoudre à licencier avec effet immédiat son chef d'équipe de la voirie, M. Pierre-André Joye. Des faits graves, ayant eu pour conséquence de rompre les liens de confiance, ont été constatés, vérifiés par une enquête administrative et plusieurs auditions de l'intéressé. M. Joye, assisté d'un avocat, ayant fait recours, la Municipalité, par souci de protection des droits de son ancien employé ne communiquera pas davantage de détails durant la procédure.

M. Marc Dumartheray, engagé à la fin de l'automne passé, a commencé le 3 janvier son activité au sein de l'équipe de voirie. Son intégration dans le groupe se fait de manière satisfaisante et, pour certains sujets spécifiques, sa mise au courant est assurée par M. Daniel George qui a été engagé à cet effet de manière occasionnelle.

Urbanisme

Schéma directeur Nord lausannois (SDNL)

Dès l'adhésion de la commune au projet de SDNL en 2005, la Municipalité a défendu deux principes fondamentaux :

- La possibilité d'une croissance, certes modérée, mais suffisante pour permettre à la commune d'assumer ses investissements obligatoires et
- La maîtrise du trafic routier en traversée de localité.

La commune pourrait ainsi être reconnue comme « centre local » selon la définition du Plan directeur cantonal (PDCn).

Une séance d'information publique pour les habitants de Cugy et des localités environnantes sera organisée à la Maison villageoise le 21 février prochain. Une PIO renseignera la population.

2. ROUTES (Olivier Pétremand)

RC 501

Plusieurs riverains se sont plaints de l'accès au chemin des Peupliers depuis la route cantonale en lien avec la pose d'une bordure franchissable. La Municipalité est consciente que le dénivellement du trottoir créé au chemin des Peupliers rend peu aisé l'accès des véhicules depuis la route cantonale. Rappelons que le tapis définitif n'est pas encore posé. Une solution provisoire, consistant à colmater le dénivellement en question, pourrait être mise en place au plus tôt à la fin janvier ou au début février. Elle nous rapprocherait de la situation finale et nous permettrait d'avoir une idée plus précise de son efficacité ainsi que de la nécessité d'entreprendre ou non des travaux complémentaires.

Les feux de signalisation ont également posé des problèmes jusqu'au 28 décembre. En effet, ils donnaient la priorité aux piétons, en passant au vert pour eux toutes les 15 secondes environ, si les boutons poussoirs n'avaient pas été activés durant 4 heures, puis 8 heures, dans un deuxième temps. Afin de pallier ce problème, cette fonction a été annulée. Depuis lors, la situation s'est nettement améliorée.

Compte tenu du nombre important de préavis que la Municipalité présente actuellement, celui demandant un crédit complémentaire, qui vous a été annoncé en novembre, sera soumis au Conseil communal lors d'une de ses prochaines séances, en accord avec le Président de la Commission des finances.

Le Service cantonal des routes a demandé un marquage provisoire supplémentaire au niveau du Chemin des Peupliers, en direction de Lausanne, afin de permettre une meilleure identification de la chicane créée par les îlots. Ce marquage sera réalisé dès que possible.

STEP de Praz Faucon

Des travaux d'un montant de CHF 2'045.- vont être entrepris afin de mettre en conformité les installations électriques, suite au rapport d'Effitec.

Chemin de la Corniche

La Municipalité est en désaccord avec une partie des propriétaires du Chemin de la Corniche qui empêchent le transit des véhicules sur toute la longueur du chemin. Après plusieurs rencontres infructueuses, déjà initiées par la Municipalité précédente, la Municipalité actuelle a imposé un changement de nom pour la partie du chemin qui empêche la circulation. Les propriétaires ont recouru auprès du Tribunal administratif contre cette décision. Toutefois ce recours a été jugé irrecevable par cette autorité. Une dernière séance aura lieu prochainement, à la demande des propriétaires.

Centre œcuménique

Les discussions afin de signer une convention entre les Communes de Bretigny s/Morrens, Froideville, Morrens, Cugy, la Paroisse réformée du Haut Talent, l'Association œcuménique de Froideville et l'Association œcuménique de Cugy ont repris en ce début d'année. Ces discussions vont dans le bon sens. Toutefois, la finalisation de ce document nécessite encore la mise au point de certains de ses éléments. En outre, son entrée en force sera retardée par le délai de recours, non encore échu, contre la décision d'approbation par le Conseil d'Etat de la nouvelle loi ecclésiastique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin